

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, situationroom@ausitroom-psd.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
195^{ème} REUNION
17 JUIN 2009
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/2 (CXCIV)
Original : Français

**RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR LA
SITUATION EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (RCA)**

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR LA SITUATION EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (RCA)

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis dans le cadre de l'examen et du suivi réguliers de la situation en République centrafricaine (RCA), conformément au communiqué de la 130^{ème} réunion du Conseil, tenue à Addis Abéba le 29 mai 2008. Dans cette décision, le Conseil, entre autres:

- a noté avec satisfaction les efforts déployés par le Gouvernement centrafricain dans la promotion du dialogue, de la réconciliation nationale et de la paix, et a exhorté toutes les parties concernées à participer à ce dialogue de façon constructive et dans un esprit de tolérance et de respect mutuel;
- s'est réjoui de la signature, le 9 mai 2008, à Libreville, de l'Accord de cessez-le-feu et de paix entre le Gouvernement et l'Armée populaire pour la restauration de la démocratie (APRD), et a exhorté les signataires, y compris les parties aux Accords de Syrte du 2 février 2007 et de Birao du 13 avril 2007, à respecter les engagements pris;
- s'est félicité de la collaboration fructueuse entre l'UA et l'Union européenne (UE), qui a permis d'apporter, depuis 2004, un appui aux activités de la FOMUC, et a encouragé les deux institutions à renforcer ce partenariat;
- a exprimé sa reconnaissance aux dirigeants de la région pour leurs efforts constants visant à promouvoir la paix et la stabilité en RCA, et les a exhortés à persévérer dans ces efforts. A cet égard, le Conseil a pris note de la décision de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), tenue à Brazzaville, le 30 octobre 2007, de transférer la tutelle de la Force multinationale de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) - FOMUC - de la CEMAC à la CEEAC ;
- a exprimé sa préoccupation face à la persistance de l'insécurité dans certaines provinces de l'intérieur et à la dégradation de la situation humanitaire dans le nord du pays;
- a noté avec satisfaction les efforts soutenus déployés par le Gouvernement centrafricain en vue du relèvement socio-économique de la RCA et les avancées enregistrées à cet égard;
- a félicité la Commission pour les initiatives qu'elle a prises dans le cadre du suivi de son Communiqué PSC/PR/Comm(LXVII) du 7 décembre 2006, en particulier l'organisation de la conférence de

solidarité africaine avec la RCA, tenue à Addis Abéba le 19 octobre 2007, lui a demandé de poursuivre et d'intensifier ses efforts en vue d'assurer le suivi adéquat des conclusions de ladite conférence, et a exhorté les Etats membres de continuer à appuyer la RCA; et

- a demandé à la Commission de continuer à appuyer le dialogue politique inclusif et les efforts de consolidation de la paix en RCA, et de prendre les dispositions nécessaires en vue de l'ouverture d'un Bureau de Liaison à Bangui.

2. Le présent rapport rend compte de l'évolution de la situation, ainsi que des activités entreprises par la Commission pendant la période sous examen, dans le cadre du suivi de la décision de la 130^{ème} réunion du Conseil, y compris la mission que mon Envoyé spécial pour la RCA, M. Sadok Fayala, a effectuée à Bangui du 7 au 9 mai 2009.

II. PRINCIPAUX DEVELOPPEMENTS DEPUIS MAI 2008

A- Sur le plan politique

3. Le Conseil se souviendra que, dans le rapport soumis à sa 130^{ème} réunion, j'avais relevé les efforts importants déployés par les autorités centrafricaines pour la promotion du dialogue et de la réconciliation nationale, avec l'appui des dirigeants de l'Afrique centrale, notamment le Président El Hadj Omar Bongo Ondimba, en sa qualité de Président du Comité *ad hoc* dans l'espace CEMAC sur les questions centrafricaines, et le Bureau de l'Organisation des Nations unies en Centrafrique (BONUCA). Ces efforts avaient abouti à la signature, à Libreville, le 9 mai 2008, d'un Accord de cessez-le-feu et de paix entre le Gouvernement et l'APRD. Cet Accord s'inscrit dans le prolongement des précédents Accords signés par le Gouvernement centrafricain à Syrte, en février 2007, avec le Front démocratique du peuple centrafricain (FDPC) et à Birao, en avril 2007, avec l'Union des Forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR).

4. En raison de la diversité des Accords et de la nécessité d'harmoniser le cadre régissant les rapports avec l'ensemble des mouvements armés, et ce dans la perspective du dialogue politique, le Gouvernement centrafricain a poursuivi les discussions avec ces mouvements. Ainsi, à Libreville, les parties centrafricaines sont parvenues à un « Accord de paix global », signé le 21 juin 2008, par le Gouvernement, l'APRD et l'UFDR. L'Accord de paix global prévoit une amnistie générale des combattants et des civils membres des mouvements armés, y compris la réhabilitation dans leurs droits, le cantonnement, la démobilisation et le désarmement de leurs combattants, ainsi que le principe de la participation des membres des groupes armés à la gestion des affaires de l'Etat. Le FDPC n'a pas voulu se joindre à l'Accord.

5. Ces Accords et mesures d'accompagnement ont facilité la préparation et la tenue du Dialogue politique inclusif (DPI). Afin d'assurer la participation effective et inclusive de tous les acteurs centrafricains, y compris les mouvements armés, et conformément aux recommandations du Comité préparatoire du DPI, une loi d'amnistie a été adoptée le 29 septembre 2008 et plusieurs prisonniers appartenant aux mouvements armés ont été libérés.

6. Organisées du 8 au 20 décembre 2008, les assises du DPI ont vu la participation de la quasi-totalité des acteurs politiques et sociaux centrafricains, témoignant ainsi du caractère véritablement inclusif de ce forum. Les travaux ont été dirigés par l'ancien Président du Burundi, Pierre Buyoya, et ont porté sur les points suivants : questions politiques et de gouvernance; situation sécuritaire et groupes armés ; et développement socio-économique.

7. Des recommandations adoptées par le DPI, il convient, s'agissant des questions politiques et de gouvernance, de retenir ce qui suit:

- ✓ mise en place d'un Comité *ad hoc* composé des entités représentées au DPI et chargé, avec l'assistance d'experts internationaux, de la révision du code électoral, en vue de son adaptation aux dispositions constitutionnelles et aux exigences sécuritaires des candidats, ainsi que d'une Commission électorale indépendante composée des entités représentées au DPI, avec d'assistance des experts internationaux;
- ✓ relecture de la loi relative au Conseil supérieur de la magistrature, mise en place de la Haute Cour de Justice, cessation du cumul de fonctions par le Président de la République, et respect de la séparation des pouvoirs, de l'indépendance de la Justice et de la laïcité de l'Etat;
- ✓ mise en place d'un Gouvernement réunissant les entités parties prenantes au DPI; et
- ✓ contrôle des institutions et instauration d'un cadre de concertation permanente entre les acteurs politiques et sociaux.

8. S'agissant de la situation sécuritaire et des groupes armés, le DPI a recommandé:

- ✓ la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité engagée en 2008 (séminaire du 14 au 17 avril 2008);
- ✓ l'adoption et la mise en œuvre de la loi de programmation militaire;
- ✓ la restructuration de l'Armée nationale;
- ✓ le renforcement des capacités techniques et professionnelles des Forces de défense et de sécurité (FDS);
- ✓ la mise en œuvre immédiate du programme de DDR signé à Libreville le 20 novembre 2008, afin de cantonner les combattants des mouvements politico-militaires signataires de l'Accord de paix global dans des zones à identifier d'un commun accord avec le Gouvernement ;
- ✓ le lancement d'une vaste campagne de sensibilisation des ex-combattants, des autorités locales et de la population sur la paix, la réconciliation nationale, l'amnistie et les résolutions du DPI; et

- ✓ le respect strict des accords de paix et la cessation définitive des hostilités.

9. Pour ce qui est du développement économique et social, le DPI a recommandé:

- ✓ la mise en œuvre du Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP);
- ✓ la bonne gestion des finances publiques;
- ✓ la bonne gestion des ressources naturelles; et
- ✓ l'appui aux PME/PMI.

10. Enfin, les participants au DPI ont suggéré la création d'un Comité de suivi de ses recommandations qui réunirait les représentants des entités qui ont participé au DPI, ceux de la communauté internationale, notamment l'ONU, l'UE, l'OIF, l'UA, la CEEAC, la CEN-SAD et le Comité *ad hoc* dans l'espace CEMAC sur les questions centrafricaines. Ce Comité avait pour mission de veiller à la mise en œuvre effective des recommandations du DPI. Il convient de noter que des groupes armés jusqu'alors méconnus ou ignorés – à savoir l'Union des Forces républicaines (UFR) de Florian N'Djadder Bedeya et le Mouvement des Libérateurs centrafricains pour la Justice (MLCJ) d'Abacar Sabone - ont saisi l'occasion du DPI pour signer, à Bangui l'Accord de paix global.

11. En application de l'une des recommandations du DPI, le Président François Bozizé a procédé, le 19 janvier 2009, à la formation d'un nouveau Gouvernement au sein duquel quelques membres de l'opposition armée et démocratique ont fait leur entrée. Mais pour certains membres de l'opposition démocratique, le nouveau Gouvernement ne reflète pas l'esprit du DPI. Le 5 février 2009, le Président de la République a mis en place, par décret, le Comité de suivi des recommandations du DPI. Le Comité a tenu sa première session ordinaire le 1^{er} et 2 avril 2009, et a adopté son budget de fonctionnement qui s'élève à près de 800 millions de FCFA. Enfin, un Comité *ad hoc* chargé de la relecture du Code électoral a été mis sur pied, et doit soumettre les conclusions de ses travaux au Gouvernement.

12. L'adoption très attendue du Code électoral par l'Assemblée nationale, après examen en Conseil des Ministres, devrait marquer le début du processus électoral devant conduire aux élections présidentielles et législatives prévues à partir d'avril 2010.

B- Sur le plan sécuritaire

13. Une brève accalmie a été observée au cours des semaines qui ont suivi la fin du DPI. Mais depuis février 2009, les affrontements sont devenus plus fréquents, faisant planer de nouvelles menaces sur la situation sécuritaire dans les provinces de l'intérieur du pays.

14. Les premiers travaux du Comité de pilotage du programme de DDR, en février 2009, ont permis d'avoir la liste provisoire des combattants de l'APRD et de

l'UFDR, respectivement 5 000 et 2 000 hommes. Toutefois, l'on ne connaît pas encore le nombre de combattants de l'UFR et du MLCJ, qui, bien que membres du Comité de pilotage du DDR, n'ont toujours pas fourni de données précises à ce sujet. Quant au FDPC, non signataire de l'Accord de paix global, il n'a pas adhéré au programme et constitue, à ce jour, un réel obstacle à la poursuite sereine du processus du DDR.

15. En février 2009, des affrontements ont opposé des éléments du FDPC aux Forces armées centrafricaines (FACA) à Batangafo, dans la préfecture de l'Ouham, obligeant les FACA à lancer plusieurs opérations dans la zone. Les menaces de reprise de la lutte armée, proférées par le FDPC et le MLCJ, ont alourdi un peu plus le climat d'insécurité dans la région du centre nord. Face aux activités des groupes politico-militaires et des coupeurs de route ou «zaraguinas», plusieurs villageois se sont organisés en groupes d'auto-défense, comblant ainsi le vide créé par la présence insuffisante des forces de défense et de sécurité nationales. Cependant, leur prolifération commence à susciter des préoccupations.

16. Le retard observé dans la mise en œuvre du programme de DDR constitue une autre source de préoccupation. En effet, nombre de combattants de l'APRD ou de l'UFDR, qui ont accueilli et attendent les premières retombées du programme, commencent à s'impatienter. Faute d'un recensement exhaustif de tous les combattants des groupes concernés, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) éprouve des difficultés à concevoir un programme cohérent. Ainsi le Plan d'opération conjoint (POC), qui devrait définir de façon détaillée l'exécution du programme, est en cours d'adoption, et la question du financement est loin d'être résolue. A l'exception des 4 millions de dollars américains du Fonds de consolidation de la paix des Nations unies, les autres contributeurs sont toujours au stade des promesses.

17. C'est dans ce contexte que des affrontements intercommunautaires sont survenus, en mars et avril 2009, dans le Nord-Est du pays, dans la préfecture de la Vakaga, entre Rounga et Goula et entre Goula et Kara, entraînant des déplacements de populations vers le Tchad et créant un nouveau climat d'insécurité dans la région. Les autorités centrafricaines s'attèlent à pacifier la zone, et ont dépêché le Ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation à Birao.

18. D'autre part, les Etats de la région poursuivent leur appui à la sécurisation et à la stabilisation du pays à travers notamment la Mission de consolidation de la paix de la CEEAC ou MICOPAX. Déployée depuis juillet 2008, en remplacement de la FOMUC, la MICOPAX a pour mission de consolider le climat de paix et de stabilité en apportant un appui aux forces de défense et de sécurité centrafricaines. La Mission a une composante civile et de police qui doit veiller aux questions civiles (droits de l'homme et problèmes humanitaires, VIH/SIDA, etc.) et de police. Une évaluation de ses activités a été faite, du 23 au 30 avril 2009, par une mission conjointe UA-UE, qui s'est rendue dans le pays et à Libreville (Gabon), auprès du Secrétariat général de la CEEAC. Cette évaluation a mis en relief la nécessité:

- de déployer très rapidement la composante civile et de police de la Mission et celle de la présence effective à Bangui du chef de la MICOPAX;

- d'améliorer la mobilité des troupes (Forces multinationales de l'Afrique centrale/FOMAC), afin d'accroître leur rayon d'action;
- pour la MICOPAX de jouer un rôle plus affirmé dans l'exécution sur le terrain du programme de DDR et, plus généralement, dans la réforme et la restructuration du secteur de la sécurité en RCA;
- du renforcement des relations avec les forces de défense et de sécurité centrafricaines par une compréhension et une interprétation communes du mandat de la Mission;
- de l'ouverture prochaine d'un nouveau site de déploiement à Ndélé;
- de l'organisation d'activités civilo-militaires au profit des populations.

19. Parallèlement aux activités de la MICOPAX, le Gouvernement poursuit le programme de réforme du secteur de la sécurité, avec l'appui des partenaires extérieurs et de développement. Après un premier bilan en décembre 2008, une réunion d'évaluation du chronogramme d'activités issu du séminaire d'avril 2007 s'est tenue à Bangui, en février 2009. Le chronogramme a été revu pour tenir compte de l'appropriation du programme par la partie centrafricaine. Une table ronde regroupant le Gouvernement et les bailleurs de fonds est prévue en juillet 2009.

20. La Mission des Nations unies en RCA et au Tchad (MINURCAT) a subi plusieurs changements importants qui ont pris effet depuis le 15 mars 2009, date qui correspond à la fin du mandat de l'Opération militaire de l'UE (EUFOR Tchad/RCA), déployée en mars 2008 pour la protection de la MINURCAT. Par la résolution 1861 (2009) adoptée le 14 janvier 2009, le Conseil de sécurité des Nations unies a décidé de proroger d'un an le mandat de la MINUCART et a autorisé le déploiement d'une composante militaire qui succédera à l'EUFOR. La MINURCAT comprendra alors au maximum 300 policiers, 25 officiers de liaison et 5 200 militaires, ainsi que du personnel civil. Sur la base du Chapitre VII de la Charte des Nations unies, le Conseil de sécurité a autorisé la MINURCAT à prendre toutes les mesures nécessaires, dans la limite de ses capacités et dans sa zone d'opérations dans le Nord-Est de la RCA, pour s'acquitter de ses tâches en établissant une présence militaire permanente à Birao, en liaison avec le Gouvernement centrafricain.

C- Sur le plan socio-économique

21. La crise mondiale a eu un impact direct sur la situation économique et financière de la RCA. Selon le Ministre du Plan de l'Economie et de la Coopération internationale, d'octobre 2008 à mars 2009, la RCA a perdu près de 30 milliards de FCFA de recettes attendues dans le secteur des mines et du bois, en raison de la faiblesse de la demande mondiale. Bien plus, depuis le début de l'année 2009, le pays n'a reçu aucun appui budgétaire. Néanmoins, le Gouvernement parvient à verser les salaires des fonctionnaires et agents de l'Etat. En décembre 2008, la Banque africaine de développement (BAD) a accordé une aide pour faire face à la crise alimentaire.

22. Certes, le Gouvernement consent d'énormes efforts pour améliorer les recettes publiques, mais l'assiette fiscale est étroite et le pays demeure encore

tributaire de l'aide publique extérieure pour son fonctionnement. En raison de la longueur et de la complexité des procédures liées à la mobilisation de l'aide extérieure, les efforts de relèvement du pays ne se manifestent pas de manière décisive. Par exemple, la Convention de financement, d'un montant de 142,8 millions d'Euros, signée en juin 2008 avec l'UE, n'a pas encore connu un début de mise en œuvre. L'appui de la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales se met en place, mais très lentement.

23. La RCA a atteint le point de décision de l'Initiative Pays pauvres très endettés (PTE) en septembre 2007, et doit accéder au point d'achèvement en juin 2009. Mais les autorités du pays expriment quelques craintes quant à de nouvelles conditionnalités qui pourraient faire différer l'accession au point d'achèvement. Elles comptent sur un plaidoyer de l'UA auprès des Institutions financières internationales pour atteindre l'objectif du point d'achèvement.

III. ACTIVITES DE LA COMMISSION

24. Conformément à la décision de la 130^{ème} réunion du Conseil, la Commission a entrepris plusieurs activités, en partenariat avec les autres acteurs régionaux et internationaux, en vue de la normalisation de la vie politique, de la situation sécuritaire et de favoriser la relance économique et la mise en œuvre des programmes de reconstruction. Ainsi, la Commission a pris une part active au DPI en désignant des représentants, y compris l'Envoyé spécial pour la RCA, pour prendre part aux activités du Comité préparatoire (décembre 2007 à mars 2008) et aux assises finales en décembre 2008. La Commission a également apporté une contribution financière de 100 000 dollars américains.

25. En marge des travaux du DPI, s'est tenue la première réunion des Envoyés/Représentants spéciaux des Nations unies, de l'Union africaine, de l'OIF et du Président El Hadj Omar Bongo Ondimba. La deuxième réunion a eu lieu à Libreville, les 26 et 27 janvier 2009. Ces consultations visent à harmoniser les points de vues, à renforcer les relations de partenariat et à conjuguer les efforts déployés dans la résolution de la crise centrafricaine. La Commission a aussi pris part à la 4^{ème} réunion du Comité de suivi de l'Accord de paix global, qui s'est tenue à Libreville le 29 janvier 2009, ainsi qu'à la première réunion du Comité de pilotage du programme de DDR.

26. D'autre part, la Commission a continué d'apporter son appui aux activités des organisations régionales, notamment à la MICOPAX. Elle a ainsi marqué son accord pour la requête du Secrétariat général de la CEEAC, et une contribution financière d'un montant de 14,6 millions d'Euros a été allouée au financement des activités de la MICOPAX pour l'année 2009 par l'UE dans le cadre de la Facilité de paix en Afrique (APF). Afin d'assurer un suivi adéquat de l'utilisation de ces ressources, les deux institutions ont mené une mission conjointe d'évaluation des activités de la MICOPAX en RCA et au Gabon, du 23 au 30 avril 2009.

27. Outre sa contribution aux efforts visant à consolider la paix et la sécurité en RCA, la Commission a dépêché à Bangui, du 28 janvier au 5 février 2009, une mission de prospection et d'étude en vue de l'ouverture du Bureau de Liaison à Bangui, en application de la décision de la 130^{ème} réunion du Conseil. La mission a défini le format du Bureau de Liaison, identifié les locaux devant abriter le Bureau,

ainsi les équipements nécessaires. Le Bureau devrait être opérationnel dans les prochains mois.

28. Enfin, dans la perspective de la présente réunion du Conseil, j'ai dépêché mon Envoyé spécial à Bangui, du 7 au 9 mai 2009, afin d'examiner avec les autorités locales, les acteurs politiques et sociaux centrafricains, ainsi qu'avec les partenaires extérieurs et de développement, l'évolution de la situation politique, sécuritaire et socio-économique. Au cours de son séjour, l'Envoyé spécial a eu des échanges avec le Président de l'Assemblée nationale, les Ministres de la Défense nationale, de la Sécurité publique, du Plan, de l'Economie et de la Coopération internationale, de l'Administration du territoire, la Ministre Déléguée aux Affaires étrangères, le Conseiller politique du Président de la République, des représentants de l'opposition démocratique et de la majorité présidentielle, ainsi qu'avec le Représentant par intérim du Secrétaire général des Nations unies, chef du BONUCA.

29. En prenant part aux efforts de consolidation de la paix et de la sécurité en RCA, avec les partenaires régionaux et internationaux, la Commission a accru son rôle, notamment au sein des Comités de suivi de l'Accord de paix global, du pilotage du DDR et du suivi des recommandations du DPI. Le démarrage des activités du Bureau de Liaison renforcera davantage l'appui de l'UA aux initiatives en cours dans le pays.

IV. OBSERVATIONS

30. La tenue effective du DPI, qui a réuni la quasi totalité des acteurs politiques et sociaux centrafricains, y compris les groupes politico-militaires, a marqué une étape importante dans les efforts de consolidation de la paix, de la sécurité et de la stabilité en RCA. Malgré des affrontements armés sporadiques, une tendance générale à la paix est perceptible dans le pays. Le Gouvernement poursuit ses efforts de promotion d'un dialogue permanent avec tous les acteurs politiques et sociaux et a pu améliorer ses rapports avec plusieurs groupes armés qui se sont engagés dans le programme DDR.

31. Clairement, un des défis majeurs à relever par la RCA porte sur la mise en œuvre du programme du DDR. En effet, il apparaît de plus en plus nettement que le DDR conditionne tout le reste du processus qui doit conduire à des élections ouvertes à tous dans un environnement apaisé. Le retard qui a été constaté dans le chronogramme du DDR aura des conséquences sur le processus électoral.

32. Plusieurs obstacles entravent la mise en œuvre du DDR. Le premier est lié à la participation de tous les groupes armés. Le refus du FDPC de M. Abdoulaye Miskine gêne considérablement la mise en œuvre du chronogramme adopté par le Comité de pilotage. Malgré les démarches entreprises à cette fin, le FDPC n'a pas encore accepté de s'engager dans la dynamique de paix consécutivement à l'Accord de paix global et au DPI. Bien plus, ce mouvement menace de reprendre la lutte armée. En outre, la faible cohésion des groupes politico-militaires, la difficulté à les cerner clairement, l'apparition de nouveaux groupes, comme la Convention des patriotes pour la justice et la paix (CPJP, dans la région de la Vakaga), et la multiplication des groupes d'auto-défense pourraient entraver la bonne exécution du programme du DDR.

33. Le deuxième obstacle est celui du financement qui est loin d'être acquis et qui pourrait allonger les délais d'exécution du chronogramme. Avec des ressources propres extrêmement limitées, les autorités centrafricaines attendent beaucoup des partenaires extérieurs. Sans un appui extérieur conséquent, ce programme ne pourra pas être mis en œuvre, ce qui affectera le processus politique. Nombre d'observateurs ont prévenu contre une nouvelle crise politique majeure en cas de non respect du délai constitutionnel pour la tenue des scrutins, c'est-à-dire avril 2010.

34. Outre les questions politiques et sécuritaires, la situation économique et financière mérite une attention particulière. La Communauté financière internationale et l'ensemble des partenaires au développement devraient être sensibles aux efforts substantiels fournis par les autorités centrafricaines, et adapter les procédures d'appui à la réalité de la situation. Le raccourcissement des délais de mise en œuvre des promesses et des projets serait un signe d'encouragement pour les autorités centrafricaines à persévérer dans les efforts engagés afin de consolider les acquis enregistrés, notamment dans la reconstruction du pays.